

du jésuite, lequel ne bouge même pas. Quand les coups ont cessé de pleuvoir :

—Voilà qui est bien : vous m'avez réglé mon affaire ; occupons-nous de la vôtre maintenant.

L'irascible voltairien fond en larmes, et, quelques jours après, il était expédié en paradis.

Sous la Commune, il put continuer son pieux ministère.

Comme religieux, le P. Millériot était d'une régularité, d'une ponctualité, d'une obéissance et d'une humilité sans égales. Il avait ses jours pour visiter ses pauvres et ne perdait jamais une minute.

Il était d'un entrain et d'une gaieté proverbiales et cette disposition d'esprit ne le quitta point jusques à ses derniers moments—Comment allez-vous, lui demandait son supérieur ? —Toujours souffrant, toujours content, répondait-il.

—Si l'on vous annonçait que dans huit jours vous serez au ciel ? lui disait-on une autre fois.—Ah ! répondit-il, je serais capable d'en mourir de joie.

Un mois avant sa mort il dit au P. Pitot :—Vous travaillez pour le ciel, vous ? —Oui. —Pas moi.—Pourquoi travaillez-vous ?—Pour le purgatoire. Je passe la matinée à y envoyer des gens qui, sans moi, iraient en enfer.

Le R. P. Provincial, le trouvant en danger, l'exhorta à recevoir l'Extrême-Onction.

—Ah ! ah ! le moment approche ?

—Non, seulement il est toujours bon de prendre ses précautions.

—Oui, j'ai dit cela bien souvent avec la même facilité que vous ; aujourd'hui je l'entends—pas avec la même facilité. Néanmoins, je vous sais gré du conseil que vous me donnez : il est agréable pour la grâce... pas pour la nature.

Le 1^{er} mars, à dix heures du soir, il se confessa une dernière fois. Il demanda qu'on dit les prières des agonisants et le *Suscipe*.

A minuit, on l'entendit murmurer : *In pace* : " Dans la paix ! "

C'est son dernier mot.

Ses funérailles furent célébrées au milieu d'un concours immense.

CONSEIL AUX OUVRIERS.

[Suite.]

L'INCONDUITE ABRUTIT L'ESPRIT ET DÉPRAVE LE COEUR.

Je ne parle pas des pièges affreux que la débauche tend à la jeunesse ; je tire le voile sur des excès qui naissent de l'inconduite et qui la perpétuent, qui peuvent causer la perte de la santé, une vieillesse précoce, des infirmités prématurées, qui peuvent même conduire d'égarement en égarement jusqu'à l'oubli des prescriptions de l'honneur et jusqu'à une rupture ouverte avec les lois. De tels détails seraient aussi inutiles que pénibles. Je ne m'adresse